

## Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance - catégorie F

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie F du Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou Gestion d'actifs CIBC inc. au 1-888-888-3863 ou à [info@investissementsrenaissance.ca](mailto:info@investissementsrenaissance.ca), ou visitez [www.investissementsrenaissance.ca](http://www.investissementsrenaissance.ca).

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le 25 mai 2021, Gestion d'actifs CIBC inc. a annoncé son intention d'imposer au fonds des frais d'administration fixes en remplacement des frais d'exploitation variables qui sont imputés au fonds à l'heure actuelle. Le taux des frais d'administration fixes qui est proposé en ce qui concerne la catégorie F du fonds est de 0,02 %. Si Gestion d'actifs CIBC inc. procède au changement, les frais d'administration fixes entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Bien que les porteurs de parts de la catégorie F du fonds n'aient pas besoin d'approuver la modification apportée aux frais d'administration fixes, conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable, ils recevront un préavis d'au moins 60 jours avant la mise en œuvre de la modification.

### Bref aperçu

Code(s) du fonds :	ATL1444 (\$ CA)	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Date de début de la catégorie :	4 août 2020	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2021 :	7 810 846 \$	Distributions :	Revenu net attribué chaque jour, distribué chaque mois
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	0,02 %	Placement minimal :	500 \$ à l'achat initial, 50 \$ par la suite

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt du gouvernement canadien d'une durée de un an ou moins.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2021. Les placements du fonds vont changer.

#### DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 31 mars 2021)

Gouvernement du Canada, bon du Trésor, 0,06 %, 2021/04/29	25,0 %
Gouvernement du Canada, bon du Trésor, 0,12 %, 2021/06/10	16,0 %
Province de la Colombie-Britannique, billet à escompte, 0,20 %, 2021/09/29	12,2 %
Province de Saskatchewan, billet à escompte, 0,10 %, 2021/04/08	9,9 %
Province de Québec, bon du Trésor, 0,18 %, 2021/04/23	9,9 %
Gouvernement du Canada, bon du Trésor, 0,07 %, 2021/04/15	9,0 %
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, bon du Trésor, 0,17 %, 2021/06/24	4,5 %
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, bon du Trésor, 0,13 %, 2021/04/01	3,2 %
Province de Saskatchewan, billet à escompte, 0,17 %, 2021/05/13	2,6 %
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, bon du Trésor, 0,18 %, 2021/06/03	2,6 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>	<b>94,9 %</b>
Nombre total de placements : 18	

#### RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 31 mars 2021)

Placements à court terme	99,5 %
Trésorerie	0,5 %

### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

#### Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque, consulter la rubrique *Méthode de classification du risque de placement*, sous *Information propre à chaque organisme de placement collectif décrit dans le présent document* dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en savoir davantage sur les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* dans le prospectus simplifié du fonds.

#### Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie F du fonds, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

### RENDEMENTS ANNUELS

L'information sur le rendement annuel n'est pas connue puisque les parts de catégorie F du fonds ne sont pas en circulation depuis une année civile complète.

### MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

L'information sur le meilleur et le pire rendements sur 3 mois n'est pas connue puisque les parts de catégorie F du fonds ne sont pas en circulation depuis une année civile complète.

### RENDEMENT MOYEN

L'information sur le rendement moyen n'est pas connue puisque les parts de catégorie F du fonds sont offertes aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins de douze mois consécutifs.

## À qui le fonds est-il destiné?

### Aux épargnants qui :

- veulent un revenu régulier;
- veulent préserver leur capital; et
- recherchent un placement liquide, à court terme.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de catégorie F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, échangez ou vendez des parts de catégorie F du fonds.

### 2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Au 28 février 2021, les frais des parts de catégorie F du fonds s'élevaient à 0,02 % de la valeur du fonds, ce qui correspond à 0,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (« RFG »)</b> Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation pour les parts de catégorie F du fonds. Gestion d'actifs CIBC inc. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,02 %
<b>Ratio des frais d'opération (« RFO »)</b> Il s'agit des frais liés aux opérations du fonds.	0,00 %
<b>Frais du fonds</b>	<b>0,02 %</b>

### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de catégorie F.

### 3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Ententes fondées sur les honoraires	Vous pouvez souscrire des parts de catégorie F par l'entremise de sociétés de représentants qui ont conclu une convention relative aux parts de catégorie F avec Gestion d'actifs CIBC inc. et qui participent à des programmes de placement tels que les programmes de services tarifés ou de comptes intégrés. Les parts de catégorie F sont également offertes aux investisseurs qui ont des comptes auprès d'un courtier exécutant (pourvu que le courtier exécutant offre des parts de catégorie F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs qui achètent des parts de catégorie F peuvent payer des frais à la société de leur représentant ou à leur courtier exécutant en contrepartie de leurs services.
Frais d'échange	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds géré par nous ou un membre de notre groupe, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre catégorie du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous convertissez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.  
 Brookfield Place  
 161, Bay Street, 22<sup>e</sup> étage  
 Toronto (Ontario) M5J 2S1

1-888-888-3863  
[www.investissementsrenaissance.ca](http://www.investissementsrenaissance.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).

